REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

Travail -:- Démocratie -:- Paix

DECRET N° 75/427 /ETR-SG/DAAP/DP du 25 septembre 1975 portant nomination de Mme TCHISSAMBOU née MAKAYA Odile.

VISAS

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

Vu la Constitution du 24 juin 1973 ;

Vu la Convention Collective du 1er septembre 1960 règlant les rapports du Travail entre les agents contractuels et auxiliaires de l'Administration et le Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo et plus particulièrement en ses annexes II, III et IV ;

Vu la Loi 45/75 du 15 mars 1975 instituant un code de travail de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux agents diplomatiques, consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants

Vu le Décret n° 75/337 du 19 juillet 1975 fixant les attributions et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le Décret n° 75/20 du 8 janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le Décret n° 67/102 du 6 mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;

Vu le Décret n° 75/21 du 9 janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

Vu la lettre n° 1299/PM-CG-PCM/21/282/A01-23 du 14 mai 1975 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

D E C R E T E

ARTICLE 1er. : Madame TCHISSAMBOU née MAKAYA Odile, Chef de Travaux Pratiques contractuelle de 1° échelon en service au Ministère de l'Enseignement Technique Professionnel et Supérieur chargé de la Recherche Scientifique est nommée Attachée d'Ambassade à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Paris.

.../...

ARTICLE 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères, du Travail et de la Prévoyance Sociale chargé de l'Industrie, le Ministre de l'Enseignement Technique Professionnel et Supérieur chargé de la Recherche Scientifique et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 septembre 1975

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

H. LOPES.-

Le Ministre des Affaires Etrangères

D. CH. GANAO.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale chargé de l'Industrie.

A. DENGUET.-

Le Ministre de l'Enseignement Technique Professionnel et Supérieur chargé de la Recherche Scientifique

P. H. OLLASSA.-

Le Ministre des Finances

S. OKABE.-

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE..... 1
RELATIONS EXT..... 1
CAB/PM..... 1
JORPC..... 1
DGT..... 2
DF..... 2
CP..... 1
METPS..... 2
AFF. ETR..... 4
AMBACOBRAZZA PARIS... 2
INTERESSEE..... 1
DOSSIER..... 3